



TERMES DE REFERENCE

EVALUATION DE PROJET

Education Inclusive au Sahel

Septembre 2017 – Décembre 2022

Bailleur : Norad

Lieu de l'évaluation : Mali ; Burkina Faso et Niger

1. Informations générales

1.1 . Sur Humanité & Inclusion

Révoltés par l'injustice à laquelle sont confrontées les personnes handicapées et les populations vulnérables, nous aspirons à un monde de solidarité et d'inclusion, enrichi par nos différences, où chacun peut vivre dans la dignité. Humanité & Inclusion est une organisation d'aide et de développement indépendante et impartiale qui travaille dans des situations de pauvreté et d'exclusion, de conflits et de catastrophes. Nous travaillons aux côtés des personnes handicapées et vulnérables pour contribuer à la satisfaction de leurs besoins essentiels, à l'amélioration de leurs conditions de vie et à la promotion du respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux.

Pour plus d'informations sur l'association : <http://www.hi.org>

1.2. Sur Humanité & Inclusion dans le pays/région

Présente en Afrique de l'Ouest depuis 1991, Humanité & Inclusion y soutient la mise en œuvre de projets d'éducation depuis 1998, selon les axes d'intervention suivants :

- ✓ L'accès à l'éducation des enfants hors école et notamment des enfants handicapés à travers des actions communautaires ;
- ✓ Le soutien multisectoriel aux enfants handicapés ;
- ✓ L'amélioration de l'environnement scolaire ;
- ✓ L'amélioration de la qualité des services et des acquis scolaires des élèves ;
- ✓ L'appui institutionnel en vue de rendre les systèmes éducatifs plus inclusifs à la situation des enfants et des jeunes handicapés.

Par ailleurs, depuis la dégradation du contexte sanitaire et sécuritaire, l'éducation à distance et l'éducation en contexte de crise constituent deux autres axes d'intervention prioritaires.

Démarré en 2017, le programme Education Inclusive au Sahel vise à créer un environnement d'apprentissage inclusif adapté aux enfants aux niveaux local, national et sous régional pour assurer la scolarisation et une éducation de qualité pour les filles et les garçons marginalisés âgés de 6 à 16 ans, y compris les enfants handicapés dans 3 pays d'intervention : le Burkina Faso, le Mali et le Niger. Pour y parvenir, le projet s'appuie sur une approche centrée sur l'enfant, multi-sectorielle et pluri-acteurs ainsi que sur des actions de plaidoyer basées sur une forte implication des acteurs de la société civile. Cette approche a contribué à la réalisation de progrès importants en matière d'éducation des enfants handicapés. Le taux de scolarisation des enfants handicapés dans les écoles ordinaires et les conditions d'apprentissage de tous les enfants se sont améliorés, et l'ancrage institutionnel de l'éducation inclusive par la mobilisation des acteurs aux niveaux local, national et régional s'est renforcé.

Le projet EI Sahel est directement mis en œuvre par les équipes projets réparties sur chacun des pays d'intervention et leurs partenaires, qui sont les démembrements nationaux des deux partenaires régionaux. Il s'appuie également sur une coordination régionale actuellement située au Mali et sur l'intervention de deux partenaires régionaux, le Réseau Africain de Campagne pour l'Education pour tous (ANCEFA) et la Fédération Ouest-Africaine des Personnes Handicapées (FOAPH).

2. Contexte de l'évaluation

2.1 Présentation du projet à évaluer

Intitulé du projet	RAF 17/0036 Contribuer à une éducation inclusive de qualité pour les filles et garçons marginalisés au Burkina Faso, au Mali et au Niger
Dates de mise en œuvre	Septembre 2017 – Décembre 2022 (64 mois)
Localisation/Zones d'intervention	Burkina Faso : provinces du Kadiogo, Boulgou, Seno, Soum Mali : Bamako, régions de Tombouctou et Sikasso Niger : Niamey, régions de Maradi et Tahoua

Partenaires opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les Ministères de l'Education des 3 pays ✓ Le Réseau Africain de Campagne pour l'Education Pour Tous (ANCEFA) et ses fédérations nationales ✓ La Fédération Ouest-Africaine des Personnes Handicapées (FOAPH) et ses fédérations nationales ✓ Les associations de parents d'élèves, les comités de gestion des établissements scolaires, les associations de mères éducatrices, les organisations de la société civile, les organisations de personnes handicapées (OPH), les autorités locales.
Groupes Cibles	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 13 000 filles et garçons handicapés, réfugiés ou déplacés internes ✓ 4 571 enseignants et directeurs d'écoles des 983 écoles partenaires ✓ 5 624 représentants de la société civile (coalitions pour l'éducation, OPHs, comités d'école, associations de parents) ✓ 1 387 décideurs politiques ✓ 276 000 filles et garçons inscrits dans les écoles partenaires ✓ Les communautés des zones d'intervention
Budget du projet	(2017-2022) : 69 473,134 NOK

Objectifs du projet	<p>Le projet El Sahel vise à créer un environnement d'apprentissage inclusif aux niveaux local, national et régional pour assurer une éducation de qualité pour les filles et garçons marginalisés âgés de 6 à 16 ans, incluant les filles et garçons handicapés. L'intervention est réalisée à trois niveaux : le système, les services et les communautés à travers le renforcement des capacités, le plaidoyer et l'assistance technique.</p> <p>Les enfants sont au cœur de l'approche du projet, qui vise à répondre à leurs besoins et à leurs attentes en y apportant une réponse holistique. Combattre la perception que les enfants handicapés sont le "problème", proposer une réponse de prise en charge globale, rendre l'environnement scolaire accessible, renforcer les capacités des acteurs locaux de l'éducation, améliorer les méthodes d'apprentissage ont été identifiés comme des éléments majeurs pour permettre le droit à l'éducation de tous les enfants sans aucune discrimination.</p> <p>Par ailleurs, l'action contribue à renforcer les liens entre les organisations de personnes handicapées et les autres mouvements de la société civile travaillant dans le domaine de l'éducation. Cette stratégie d'alliance doit contribuer à améliorer la capacité des acteurs à coordonner des actions, influencer les principaux décideurs et soulever des questions d'intérêt commun en faveur de l'intégration du handicap dans tous leurs champs d'intervention.</p>
Résultats attendus et indicateurs	<p>Objectif d'impact : améliorer l'accès et la rétention des filles et des garçons handicapés et des enfants réfugiés à une éducation de qualité obligatoire</p> <p>Résultat 1 : Un nombre accru d'enfants handicapés et réfugiés sont scolarisés</p> <p>Résultat 2 : les écoles sont physiquement accessibles à tous les enfants</p> <p>Résultat 3 : les systèmes éducatifs du Burkina Faso, du Mali et du Niger deviennent de plus en plus inclusifs</p> <p>Résultat 4 : La qualité des services est renforcée et les acquis scolaires des élèves sont améliorés</p>

<p>Principales activités mises en œuvre</p>	<p>Résultat 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Identification et suivi des enfants handicapés et issus d'autres groupes marginalisés (incluant les soins de santé et les soins de réadaptation) ✓ Formation et renforcement des capacités des acteurs communautaires sur l'éducation inclusive, la formation professionnelle et le processus de suivi des enfants handicapés ✓ Sensibilisation et mobilisation communautaire sur le handicap, l'éducation inclusive et les droits des enfants réfugiés/déplacés ✓ Renforcement de la situation économique des familles sous la forme d'un soutien aux activités génératrices de revenus <p>Résultat 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Audits d'accessibilité ✓ Renforcement des capacités techniques des agents de l'urbanisme sur la mise en accessibilité des écoles et des points d'eau ✓ Plaidoyer pour que les travaux et aménagements raisonnables des écoles soient pris en charge par les communes. ✓ Réhabilitation des points d'eau ✓ Travaux d'accessibilité dans les écoles <p>Résultat 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcement des capacités des représentants des organisations de la société civile (OSC), des représentants des OPH et des acteurs clés des Ministères de l'Éducation ✓ Recherche sur l'éducation des enfants handicapés ✓ Plaidoyer pour l'intégration de l'inclusion dans les documents de politique éducative ✓ Soutien à la mise en œuvre de campagnes de plaidoyer ✓ Soutien au développement de systèmes de collecte de données intégrant la dimension du handicap aux niveaux régional et national <p>Résultat 4 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Dotation en matériel pédagogique inclusif et accessible ✓ Conception de manuels et de modules de formation sur l'éducation inclusive ✓ Sensibilisation et formation des enseignants des écoles partenaires aux concepts de l'éducation inclusive et aux approches pédagogiques inclusives ✓ Sensibilisation et formation des élèves maîtres des écoles de formation au métier d'enseignant en éducation inclusive. ✓ Formation des acteurs éducatifs et suivi pédagogique des enseignants ✓ Développement de réponses éducatives innovantes (y compris l'assistance technique aux Ministères de l'éducation, la formation des enseignants en braille et en langue des signes, les visites de suivi). ✓ Renforcement des liens entre les écoles spéciales et les écoles ordinaires ✓ Plaidoyer pour la reprise des dotations de matériel pédagogique adapté/inclusif par les Ministères de l'éducation.
---	--

2.2 Justification de l'évaluation

Conformément à la politique de Planification, Suivi et Evaluation des projets « PSE » et à ses engagements minimaux relatifs aux évaluations, le projet financé par la Norad sur une durée de 5 ans nécessite une évaluation finale externe. Les différentes autoévaluations réalisées au cours de la mise en œuvre du projet ont révélé un certain nombre de critères de qualité qui ont besoin d'une analyse approfondie. Par ailleurs, l'évaluation finale fait partie intégrante du contrat entre HI et le bailleur et des

activités à conduire dans le cadre de la mise en œuvre du projet avec comme principal objectif, de vérifier si la stratégie d'intervention développée dans le cadre du projet a permis d'atteindre les résultats attendus. Donc, la mise en œuvre de cette évaluation finale constitue une étape importante pour Humanité & Inclusion et pour la Norad, visant à évaluer les actions menées par le projet en lien avec les besoins des bénéficiaires ainsi que les effets engendrés, tout en répondant aux dimensions suivantes : pérennité, capacités, efficience, efficacité et coopération, conformément au référentiel qualité de HI.

3. Objectifs de l'évaluation

3.1 Objectifs et attentes générales de l'évaluation

L'évaluation finale du projet Education Inclusive au Sahel est réalisée à des fins d'apprentissage et de redevabilité. Son objectif principal est d'évaluer la performance et la qualité des activités et des mécanismes du projet en vue d'améliorer la conception des opportunités futures.

Les résultats de cette évaluation seront partagés avec les organisations partenaires ainsi que toutes les parties prenantes du projet (OPHs, Coalitions EPT, Directions des Ministères de l'Education Nationale, bénéficiaires du projet). Une attention particulière sera portée pour rendre les informations accessibles et compréhensibles par tous. Enfin, le rapport d'évaluation sera adressé au bailleur du projet, la Norad, à des fins d'obligations contractuelles et de redevabilité.

Les différentes attentes de cette évaluation sont :

- ✓ Pour l'équipe projet : Obtenir les données nécessaires pour évaluer l'impact global du travail réalisé. Les résultats de l'évaluation seront utilisés en interne par HI à titre d'outil de prise de décision, notamment en ce qui concerne la poursuite des activités ou la conception de projets similaires.
- ✓ Pour les acteurs étatiques : Relever les acquis et les insuffisances/contraintes survenus dans la mise en œuvre du projet afin de dégager les mesures correctives.
- ✓ Pour la communauté : Mesurer l'impact du projet et dégager une stratégie de pérennisation des acquis.
- ✓ Pour les partenaires : Obtenir des informations sur l'impact du projet et utiliser les résultats de l'évaluation pour informer les projets futurs
- ✓ Pour le bailleur : Evaluer la pertinence du projet dans sa globalité. Les résultats de l'évaluation pourront être utilisés en interne par la Norad à titre d'outil de prise de décision, notamment en ce qui concerne la poursuite du projet ou la conception de projets similaires.

3.2 Objectifs spécifiques

L'évaluation s'inscrit dans le domaine de l'Education Inclusive. Elle concernera les 3 pays d'intervention ainsi que la coordination régionale et couvrira toute la période financée par le bailleur, soit de 2017 à 2022.

Conformément aux procédures HI et aux résultats de l'évaluation intermédiaire et des autoévaluations réalisées dans les différents pays, 5 critères d'évaluation ont été retenus: pérennité, capacités, efficience, efficacité, coopération.

Les objectifs spécifiques visés par l'évaluation finale sont étroitement reliés aux critères d'évaluation mentionnés et aux questions évaluatives proposées (cf. paragraphe 3.3) et sont mentionnés ici :

- ✓ Evaluer si la phase post-projet (notamment le transfert des activités après l'intervention auprès d'acteurs capables de les poursuivre) a été suffisamment anticipée et préparée ;
- ✓ Evaluer dans quelle mesure le renforcement de capacités réalisé durant le projet a permis aux acteurs de mise en œuvre membres des commissions communales, membres des OPHs et des autres associations, enseignants, décideurs politiques) de remplir pleinement et efficacement leur mandat auprès des bénéficiaires ;
- ✓ Evaluer le degré d'adaptabilité de l'intervention face à l'évolution du contexte, des besoins et des risques notamment sécuritaires pour atteindre les résultats;
- ✓ Mesurer le degré d'atteinte des résultats par rapport aux objectifs fixés ;

- ✓ Evaluer dans quelle mesure la stratégie partenariale (concernant les partenaires contractuels et de mise en œuvre) mise en place (choix des acteurs, rôle, responsabilités) a permis une implication effective des partenaires et a contribué à l'atteinte des objectifs fixés ;
- ✓ Evaluer l'impact de la mise en œuvre de mécanismes de collaboration entre partenaires sur l'atteinte des résultats du projet.

D'une manière globale et transversale, pour l'ensemble de l'évaluation, une attention particulière sera portée aux points suivants :

- ✓ Dimension genre: prise en compte du genre, selon une approche intersectionnelle avec les facteurs âge et handicap, au niveau stratégique et opérationnel (lien avec l'étude sur la scolarisation des filles handicapées réalisée au Burkina Faso, Mali et Niger)
- ✓ Dimension innovation du projet : inclusion des enfants avec des déficiences sensorielles (à travers des mécanismes spécifiques : enseignants itinérants, classes transitoires, etc.).

3.3 Critères d'évaluation et questions évaluatives

Le consultant/cabinet articulera l'analyse autour d'un ensemble de critères d'évaluation et de questions évaluatives présentés ci-dessous, en accord avec le cadre de qualité des projets de HI. Les questions pourront être revues pendant la phase de démarrage de l'évaluation, à la lumière des travaux préparatoires qui auront été finalisés avant que la phase de terrain n'ait lieu. Tout changement substantiel doit être convenu avec HI, le bailleur et le comité de pilotage de l'évaluation et reflété dans le rapport de démarrage. Les critères suivants doivent être examinés, pour les trois pays de mise en œuvre, et dans la mesure du possible au niveau régional :

PERENNITE

Anticipation : Dans quelle mesure la stratégie de sortie anticipe-t-elle l'appropriation des activités et de la stratégie du projet par les différents acteurs étatiques et de la société civile ?

CAPACITES

Compétences :

Dans quelle mesure le renforcement de capacités réalisé durant le projet a-t-il permis d'améliorer les compétences des acteurs de mise en œuvre (membres des commissions communales, membres des OPHs et d'autres associations, enseignants, décideurs politiques) à remplir pleinement et efficacement leur mandat auprès des bénéficiaires ?

EFFICIENCE

Flexibilité : Dans quelle mesure le projet s'est-il adapté à l'évolution des besoins et des risques (contraintes et opportunités) liés aux changements de contexte politique, sécuritaire et environnemental (Covid-19) pour atteindre les résultats ?

EFFICACITE

Produit/Service : Dans quelle mesure le projet a-t-il permis d'atteindre les résultats attendus eu égard à l'analyse qualitative et quantitative des indicateurs ?

COOPERATION

Choix : Le choix des partenaires contractuel et de mise en œuvre et le rôle qui leur a été attribué a-t-il bien été pensé (niveaux stratégique, technique, éthique, financier) ?

Implication : Comment la collaboration entre partenaires a-t-elle été mise en œuvre à leurs différents niveaux d'intervention (régional, national et local) et eu un impact sur l'atteinte des résultats du projet ?

4. Méthodologie de l'évaluation et organisation de la mission

4.1 Méthode de collecte

La méthodologie sera détaillée par le consultant/cabinet, elle devra cependant intégrer des méthodes mixtes quantitatives et qualitatives et prendre en compte la notion de genre dans la constitution de l'équipe d'enquêteurs et dans l'échantillonnage de personnes à enquêter. L'échantillonnage sera proposé par le prestataire et devra couvrir suffisamment la zone de mise en œuvre du projet dans les 3 pays (la liste des écoles est disponible en annexe de ces TDR).

La méthodologie développée devra s'appuyer sur des approches accessibles ainsi qu'une participation forte dans laquelle des personnes avec et sans handicap seront consultées. Les outils et approches de collecte utilisés ainsi que la transmission des résultats devront être inclusives, accessibles et devront être en accord avec les objectifs spécifiques de l'évaluation. Un feedback technique sur les outils, le rapport de démarrage et le rapport final sera fourni par le comité de pilotage de l'évaluation tout au long du processus.

Les documents réalisés dans le cadre du projet seront mis à disposition de l'évaluateur pour la revue documentaire.

Compte-tenu de la dégradation de la situation sécuritaire sur les pays couverts, l'équipe d'évaluation adoptera une méthodologie mixte, alliant travail de terrain (en étroite collaboration avec les partenaires nationaux présents localement) et travail à distance (à travers des réunions virtuelles).

4.2 Acteurs impliqués dans l'évaluation

Le comité de pilotage mis en place pour l'évaluation du projet sera impliqué dans toutes les étapes clés de l'évaluation.

La coordinatrice du projet avec le soutien du Manager MEAL aura pour tâche de coordonner le processus évaluatif. Les Chefs de projet seront sollicités pour faciliter la mobilisation des acteurs.

Les principaux acteurs impliqués dans l'évaluation du projet Education inclusive au Sahel seront consultés dans la définition des critères d'évaluation et dans l'adoption des méthodes et outils d'évaluation. Les partenaires et bénéficiaires seront essentiellement consultés dans le cadre des entretiens individuels et de groupes comme des informateurs clés.

4.3 Organisation de la mission

Le comité de pilotage est composé du manager MEAL de HI Mali, de la spécialiste Education Inclusive et Formation Professionnelle du programme SAHA, de la coordinatrice du projet Norad, du responsable logistique du programme HI Mali et de la coordinatrice régionale de l'ANCEFA. Il aura pour rôle de valider les livrables du processus évaluatif. Pour se faire il se réunira aux étapes suivantes :

- ✓ Le lancement du processus évaluatif pour valider les termes de référence
- ✓ L'analyse des offres pour la sélection du cabinet/consultant
- ✓ La réunion de lancement pour le cadrage de l'évaluation et la remise des documents disponibles au cabinet/consultant
- ✓ La revue du rapport de démarrage pour valider le protocole et les outils de l'évaluation
- ✓ La restitution à chaud des activités de terrain par le consultant/cabinet pour une appréciation générale du déroulement de la collecte de données (premiers résultats, conclusions, recommandations) ; cette restitution aura lieu avec l'équipe projet, les Area Managers et le COPIL à Bamako pour le Mali, à Niamey pour le Niger et à Ouagadougou pour le Burkina Faso
- ✓ La revue du premier draft du rapport avec des allers retours entre le COPIL et le consultant/cabinet
- ✓ La validation du rapport final (sur base de la grille qualité en PJ, chap. 6)
- ✓ Le renseignement du questionnaire en ligne.

5. Principes et valeurs

5.1. Politique de Protection et de lutte contre la corruption

<u>Code de conduite : prévention des abus et protection des personnes</u>	<u>protection des bénéficiaires contre l'exploitation et les abus sexuels</u>	<u>Politique de protection de l'enfance</u>	<u>Politique de lutte contre la fraude et la corruption</u>
---	---	---	---

5.2. Mesures éthiques*

Dans le cadre de chaque évaluation, HI s'engage à faire respecter certaines mesures éthiques. La prise en compte de ces mesures dans l'offre technique est impérative :

- [Garantir la sécurité des participants, des partenaires et des équipes](#) : l'offre technique doit expliciter les mesures de mitigation des risques ;
- [Assurer une approche centrée sur la personne / la communauté](#) : l'offre technique doit proposer des méthodes adaptées aux besoins du public visé (par exemple outils adaptés en cas de public analphabète / langage des signes / matériel adaptés aux enfants...);
- [Obtenir le consentement libre et éclairé des participants](#) : l'offre technique doit expliciter comment l'évaluateur recueillera le consentement et/ou l'assentiment libre et éclairé de ses interlocuteurs ;
- [Assurer la sécurité des données personnelles et sensibles tout au long de l'activité](#) : l'offre technique devra proposer des mesures pour la protection des données personnelles.

*Ces mesures pourront être adaptées à l'issue du rapport de démarrage.

5.3. Participation des acteurs et bénéficiaires

Les partenaires clefs seront consultés lors de l'adoption des méthodes et outils d'évaluation. Les partenaires locaux et notamment les OPHs seront sollicités pour faciliter la réalisation des enquêtes.

Les bénéficiaires (parents, élèves, acteurs éducatifs, membres des commissions communales) seront essentiellement consultés dans le cadre des entretiens individuels et de groupes comme des informateurs clés. Ils pourront également au besoin contribuer à la construction des grilles d'entretien.

5.4. Autres

Sécurité :

De fortes contraintes liées à la situation sécuritaire devront être prises en compte lors de l'organisation de la collecte de données dans les trois pays, particulièrement dans la zone des trois frontières. Les enlèvements et détentions temporaires, les contrôles irréguliers, les braquages, les engins explosifs sont en effet fréquents dans les zones d'intervention. Certaines zones comme Tongomayel au Burkina Faso sont totalement inaccessibles.

Avant tout déplacement, une analyse préalable de la sécurité devra donc être systématiquement effectuée. Dans tous les cas, il est recommandé de privilégier les déplacements par voie aérienne, d'identifier un lieu d'hébergement sécurisé et d'écourter au maximum son séjour dans les zones sensibles. De même il est important de respecter des mesures de discrétion relatives à ses déplacements (avant et pendant la mission).

HI pourra faciliter la provision d'informations actualisées sur le contexte sécuritaire des zones ciblées par l'évaluation mais ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas d'incident. De même HI ne demandera jamais à un évaluateur de prendre des risques pour la tenue d'une quelconque activité liée à l'évaluation finale.

Comportement :

Il est primordial de rester le plus neutre et le plus impartial possible : éviter d'exprimer ses opinions politiques, religieuses ou un fait sensible de la société, si nécessaire parler de « groupes armés » et non de « terroristes/djihadistes »... Les us et coutumes des régions visitées devront également être respectées.

6. Livrables attendus et calendrier proposé

6.1. Livrables

Le consultant/cabinet devra produire les livrables suivants :

- ✓ Un rapport de démarrage sous la forme d'un protocole comprenant les outils de collecte de données au maximum 10 jours ouvrables après la réunion de cadrage ;
- ✓ Un rapport provisoire dans les 14 jours suivant la fin de la collecte de données ;
- ✓ Un rapport définitif final d'environ 20 à 30 pages maximum dans les 30 jours suivant la fin de la collecte de données ;
- ✓ Un rapport de synthèse de 2 à 5 pages à produire en même temps que le rapport définitif.

A la fin de l'évaluation, le consultant/cabinet devra remettre au COPIL :

- ✓ Les bases de données ;
- ✓ Les transcriptions des entretiens ;
- ✓ Les enregistrements ;
- ✓ Et tout autre document produit.

Le rapport devra être remis dans un format accessible et facile à lire. Deux exemplaires de l'intégralité du rapport et de la synthèse devront être établis : l'un en langue française, le second en langue anglaise. Les éventuels coûts engendrés pour la traduction du rapport seront intégrés dans le budget de l'évaluation.

La confidentialité concernant les informations personnelles devra être respectée.

NB : Pour des raisons de confidentialité, le rapport d'évaluation demeure la propriété de HI exclusivement.

Dates de reporting :

4 novembre 2022 : Réception du premier draft du rapport final d'évaluation

21 novembre 2022 : Validation du rapport définitif

<i>Le rapport final devra être intégré dans le template suivant :</i>	<i>La qualité du rapport final sera revue par le COPIL de l'évaluation grâce à cette grille :</i>
 F08_Template_Rapport_final.docx	 F07_Grille_Qualité_Rapport_final.docx

6.2. Questionnaire de fin d'évaluation

Après la validation du rapport et avant la fin de sa mission, le consultant/cabinet devra contribuer à l'appréciation du processus évaluatif par le renseignement d'un questionnaire en ligne dont le lien sera partagé par le COPIL.

6.3. Dates et calendrier de l'évaluation

La restitution des livrables devra être effectuée au plus tard le 25 novembre 2022.

Le calendrier proposé est le suivant :

Etape	Période			Commentaires
	Septembre	Octobre	Novembre	
Briefing				Rencontres avec le Comité de pilotage et la Coordination du projet pour briefing
Revue de la documentation, conception des outils pour la collecte de				Le rapport de démarrage devra être soumis au COPIL au maximum 10 jours ouvrables après la tenue de la réunion de

données, élaboration du rapport de démarrage				cadrage. Une rencontre finale doit être planifiée pour résoudre les dernières difficultés avant le début de la collecte de données.
Activités de terrain (15 jours ouvrables maximum de collecte de données incluant training et feedback de terrain)				La collecte de données devra être effectuée durant les trois premières semaines d'octobre. Une restitution à chaud des activités de terrain devra être réalisée dans chaque pays dans les 3 jours suivants la fin de la collecte.
Rédaction du premier draft du rapport final				Incluant l'analyse de données et la présentation des résultats. L'analyse des données pourra commencer pendant la mission de terrain. La première version du rapport d'évaluation devra être partagée avec HI le 04 novembre.
Feedbacks et rédaction du rapport définitif				Des allers retours réguliers entre le COPIL et le consultant/cabinet seront organisés pour affiner le rapport provisoire.
Validation du rapport définitif				Le COPIL se réunira le 21 novembre pour valider le rapport d'évaluation définitif.
Restitution des livrables				L'ensemble des livrables devra être restitué au plus tard le 25 novembre.

7. Moyens

5.1 Expertise recherchée du ou des consultant-es

L'équipe d'évaluation devrait idéalement être constituée des profils suivants :

- Un consultant international (chef de partie), spécialiste de l'évaluation de programmes d'éducation inclusive, de préférence dans le Sahel, avec au moins dix ans d'expérience en évaluation en tant que consultant. Il assurera la communication avec le comité de pilotage et la coordination du projet et sera le seul responsable de la gestion de l'organisation de l'évaluation.
- Un consultant national pour chaque pays ayant au moins 5 ans d'expérience dans l'évaluation de projets d'éducation.
- Un statisticien avec au moins 5 ans d'expérience.

L'équipe d'experts devra réunir les compétences et expériences suivantes (formations, expériences et références requises pour chaque expert) :

- Expérience avérée dans la réalisation d'évaluations externes finales de projets, y compris dans l'évaluation de programmes/projets régionaux/multi-pays relevant d'une intervention complexe (requis) ;
- Expérience dans le domaine de l'éducation inclusive, de préférence avec une expérience de la gouvernance inclusive et du soutien aux OPHs (requis) ;
- Présence de partenaires de coopération dans les trois pays où le projet est mis en œuvre (requis) ;
- Expérience avérée sur un large éventail d'outils/méthodes de collecte et d'analyse de données (requis) ;
- Expérience dans la conduite de techniques d'évaluation participatives (qualitatives et quantitatives), y compris des techniques universellement accessibles (requis) ;
- Expérience de collaboration avec des ONGs (requis) ;
- Expérience interculturelle et de terrain dans des contextes de développement (recommandée) ;
- Expérience de travail dans les pays d'intervention (Burkina Faso, Mali et Niger) (recommandée) ;
- Maîtrise de la langue française (requis) et de l'anglais (recommandée).

NB : Le bureau d'études devra contracter ses propres enquêteurs pour les enquêtes de terrain.

5.2 Budget alloué à l'évaluation

Le consultant/cabinet devra détailler dans son offre tous les frais engendrés par la mission notamment :

- ✓ Le coût de journée de chaque intervenant ;
- ✓ La décomposition des temps d'intervention par intervenant et par étape de travail ;
- ✓ Les coûts annexes (prestations et documents complémentaires) ;
- ✓ Le coût global de l'intervention comprenant les frais de transport (international et local), frais logistiques, frais d'hébergement, frais de traduction; avec propositions de modalités de paiement ;
- ✓ Les taxes et autres impôts.

La dernière tranche du paiement est conditionnée à la validation du rapport final et non à l'envoi de ce dernier. Par validation, nous entendons validation de la qualité et en aucun cas de l'appréciation du projet évalué (sur base de la grille qualité en PJ, chap. 6).

7.3. Ressources disponibles mises à disposition de l'équipe d'évaluation

Les évaluateurs s'appuieront sur les documents ressources suivants :

- ✓ Les documents cadre du projet (version extension du formulaire unique) ;
- ✓ Les outils d'évaluation des activités du projet ;
- ✓ Les Bases de données bénéficiaires ;
- ✓ La PM Box (dernière version) ;
- ✓ Les recommandations des revue-projet de 2017 à 2022 ;
- ✓ Les rapports d'activités ;
- ✓ Le rapport de l'évaluation intermédiaire ;
- ✓ Tout autre outil pouvant intéresser les évaluateurs.

8. Soumission des offres

Les propositions des consultants/cabinets intéressés doivent inclure :

- ✓ Une lettre de manifestation d'intérêt, exposant la manière dont les aptitudes et compétences décrites dans les termes de référence sont satisfaites (obligatoire) ;
- ✓ Les Curriculum Vitae (obligatoires) détaillant l'expérience et les qualifications des consultants en matière d'évaluations d'impact et de travail dans le domaine de l'éducation inclusive ; comprenant les références de missions précédentes effectuées (au moins trois organisations, de préférence internationales) ;
- ✓ Une proposition technique (obligatoire) comprenant la conception et la méthodologie de l'évaluation, la collecte et l'analyse des données, les activités proposées pour atteindre les objectifs de la mission. Elle doit inclure une proposition de calendrier tenant compte des limitations contextuelles ;
- ✓ Une proposition financière en EUR et en NOK (obligatoire). Tous les coûts liés à la consultation, sans exception (y compris la TVA, le cas échéant), doivent être inclus dans le plan financier du consultant, etc...

La modalité de paiement proposée est la suivante :

- 50% à la signature du contrat de service
- 50% après la réception de tous les livrables et la validation du rapport final.

Si une autre modalité de paiement est demandée, elle doit être justifiée dans l'offre.

Note : Aucune indemnité journalière ne sera versée aux consultants. Les consultants seront responsables de leur propre sécurité dans les pays, HI ne couvrira aucun frais d'assurance pendant la période de consultation.

✓ Une documentation légale de la société (registre, document de déclaration d'impôts, etc...)

Date de soumission :

02 août 2022 – 23h59 CET

Calendrier des appels d'offres :

L'évaluation des candidatures sera effectuée par un comité de sélection en 2 phases :

- Sélection administrative : vérification du dossier de candidature (tous les éléments obligatoires énumérés ci-dessus). Les candidatures incomplètes ne seront pas prises en considération pour la sélection technique.
- Sélection technique : les critères de sélection de la meilleure candidature seront basés sur la qualité de la proposition technique, une proposition financière compétitive, les compétences des ressources humaines et les expériences précédentes, l'expertise démontrée du candidat.

Les propositions doivent être soumises à l'adresse électronique suivante : appel-offre@mali.hi.org en incluant dans le sujet de l'email : "Consultance Evaluation Finale EI Sahel".

Seuls les candidats retenus après la sélection administrative seront pris en considération pour l'évaluation technique. Ils seront ensuite informés de la décision finale. Les candidats sélectionnés pourront être invités à un entretien (par téléphone/Teams). Les entretiens auront lieu les 15 et 16 août.

HI se réserve le droit de contacter les candidats pour de plus amples informations avant la sélection finale du comité de sélection.

NB : Les candidatures féminines et celles des personnes handicapées répondant au profil recherché pour cette évaluation sont vivement encouragées.

9. Annexes

- [Le Référentiel qualité de HI](#), sur lequel tout évaluateur doit baser son évaluation
- [La Politique Handicap – Genre – Age](#), qui doit orienter l'approche et la construction des outils d'évaluation dans l'offre technique
- Le cadre de résultats régional EI Sahel
- La liste des écoles partenaires



C_RAF-17_0036_Resul
ts framework CE 2022



Liste ecoles
partenaires.xlsx